

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215903287-20201217-DM20201217\_22-DE

Vu pour être joint à la délibération  
du Conseil municipal en date du 17 DEC. 2020



Nicolas BOUCHE

  
Maire  
Conseiller Métropolitain

# VILLE DE LAMBERSART

---

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

---

Budget 2021



## Table des matières

Préambule .....	2
I. Contexte économique et social sur fond de crise sanitaire.....	3
1.1. Impact du Covid-19 sur la croissance mondiale .....	3
1.2. Impact de la crise sanitaire sur l'économie européenne.....	4
1.3. Impact de la crise sanitaire sur l'économie française .....	4
1.4. Le projet de loi de finances pour 2021 .....	5
II. Une stratégie financière au service de l'intérêt lambersartois.....	6
2.1. Une année 2021 sur fond d'optimisation et de développement des ressources de la commune.....	6
2.2. Les politiques budgétaires de l'année 2021.....	6
III. Flux de la commune .....	8
3.1. Les recettes de fonctionnement en 2019 et en 2020 .....	8
3.2. Taux fiscaux de la commune .....	11
3.3. Les dépenses de fonctionnement .....	12
3.4. La dette .....	20
3.5. Les dépenses d'investissement .....	24

## Préambule

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a pour vocation de présenter aux lambersartois.e.s ainsi qu'à leurs élu.e.s, les aspirations et tendances structurant le budget de Lambersart pour l'exercice 2021.

Il s'inscrit dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire, sociale et économique. Il s'appuie sur un équilibre entre, d'une part, le respect des engagements pris devant les lambersartois.e.s pendant la campagne, principalement le financement des investissements relatifs aux mutations enviro-écologiques, socio-économiques et aux projets portés par les citoyens et d'autre part, la nécessité de mettre en œuvre des politiques rigoureuses de réduction des dépenses.

Ainsi, le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un ROB sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la commune, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité et des dépenses du personnel.

Ce débat ainsi que l'examen du rapport interviennent dans un contexte particulièrement tendu.

Le rôle de notre ville est d'affirmer, malgré ses difficultés financières connues, des priorités fortes qui sont autant de leviers d'action municipale exigés par les lambersartois.e.s.

Le budget 2021 s'attachera à :

- Renforcer la transition écologique et assurer aux habitants une mobilité efficace qui améliore le lien social et préserve santé et environnement ;
- Accentuer la participation sociale des lambersartois.e.s grâce aux travaux d'accessibilité engagés dans les différentes structures lambersartoises ;
- Apporter une aide renforcée aux plus fragiles et à tous ceux qui sont en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire ;
- Activer une forme de démocratie directe permettant une participation aux débats publics de tous les lambersartois.e.s souhaitant œuvrer pour le bien de Lambersart ;
- Consolider les dispositifs avec les partenaires pour l'accompagnement des commerçants, des jeunes, des demandeurs d'emplois et de tous les acteurs touchés par la crise ;
- Poursuivre une gestion financière exemplaire et solide.

## I. Contexte économique et social sur fond de crise sanitaire

### 1.1. Impact du Covid-19 sur la croissance mondiale

La production mondiale s'est effondrée au premier semestre de 2020 tandis que la pandémie de COVID-19 s'installait. Par conséquent, les reculs enregistrés ont été importants dans la plupart des économies du globe.

Les mesures de soutien adoptées par les pouvoirs publics dans les économies les plus avancées ont permis de limiter la contraction de la production. La production s'est rapidement redressée à la suite de l'assouplissement des mesures de confinement et du redémarrage de l'activité. Néanmoins, la reprise mondiale s'est un peu essoufflée pendant les mois d'été malgré une croissance mondiale estimée à 5,2% en 2021.

Le FMI (Fonds Monétaire International) indique, lors de la présentation de son rapport de perspectives d'octobre 2020, une projection de contraction mondiale de 4,4% en 2020. En effet, les chiffres du PIB du deuxième trimestre ont été meilleurs que ceux annoncés, en particulier dans les pays avancés où l'assouplissement des mesures de confinement avait permis une reprise de la croissance.

Les prévisions de croissance estiment de larges écarts de production négatifs et des taux de chômage élevés cette année et en 2021. Ceci aussi bien dans les pays avancés que pour les économies émergentes.

Tableau 1 : Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : prévisions septembre 2020

Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : prévision septembre 2020			
	2019	2020	2021
Monde	2,6	-4,5	5,0
G20*	2,9	-4,1	5,7
Australie	1,8	-4,1	2,5
Canada	1,7	-5,8	4,0
Zone Euro	1,3	-7,9	5,1
Allemagne	0,6	-5,4	4,6
France	1,5	-9,5	5,8
Italie	0,3	-10,5	5,4
Royaume-Uni	1,5	-10,1	7,6
Etats-Unis	2,2	-3,8	4,0
Argentine	-2,1	-11,2	3,2
Brésil	1,1	-6,5	3,6
Chine	6,1	1,8	8,0

\*L'agrégat G20 comprend uniquement les pays qui sont membres à titre individuel hors UE

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, rapport intermédiaire - « Coronavirus (COVID-19) Vivre avec l'incertitude » - septembre 2020.

## 1.2. Impact de la crise sanitaire sur l'économie européenne

A l'heure de la rédaction du rapport d'orientation budgétaire, l'Europe est frappée de plein fouet par la crise de la Covid 19. Les habitants de France, Belgique, du Royaume-Uni, d'Autriche et d'une partie du Portugal sont reconfinés. Il est difficile d'estimer les impacts économiques qu'aura la crise du coronavirus sur l'économie Européenne.

À la suite des perturbations du premier semestre 2020, la phase initiale de la reprise économique, aidée par un soutien politique, s'est rapidement concrétisée lorsque les mesures d'endiguement ont été assouplies à travers l'Europe. Cependant, la recrudescence des cas d'infection a conduit à la réintroduction de mesures de confinement dans de nombreux États membres. Ce nouveau reconfinement devrait peser sur l'activité économique et la confiance à court terme, avec des effets négatifs sur la consommation et l'investissement. En conséquence, la croissance du PIB de l'UE devrait stagner au quatrième trimestre 2020.

Les prévisions d'automne de la commission européenne, concernant le PIB, l'inflation et le taux de chômage sont les suivantes :

*Tableau 2 : Prévisions d'automne de la commission européenne*

Prévisions d'automne de la commission européenne			
	PIB	Inflation	Taux de chômage
Belgique	-8,4	0,4	5,9
Allemagne	-5,6	0,4	4
Estonie	-4,6	-0,5	7,5
Irlande	-2,3	-0,5	5,3
Grèce	-9	-1,3	18
Espagne	-12,4	-0,2	16,7
France	-9,4	0,5	8,5
Italie	-9,9	-0,1	9,9

*Source : European economic forecast - Autumn 2020*

## 1.3. Impact de la crise sanitaire sur l'économie française

La plupart des chiffres du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 sont désormais disponibles. Le PIB français, après s'être arrêté pendant le premier confinement, a rebondi avec +18,2% au troisième trimestre par rapport au deuxième, ramenant les perspectives annuelles à -4,3%. L'essentiel du rebond a eu lieu entre mai et juin et a été favorisé par la politique économique. L'augmentation de la dette publique aura permis de préserver, dans une certaine mesure, les revenus des ménages.

Lors de la deuxième vague ainsi que le deuxième confinement, l'adaptation via la mise en place de protocoles sanitaires a permis de limiter la contraction de l'économie française. La consommation des ménages sera impactée négativement mais cet impact sera moins prononcé que celui sur le PIB (-15% comparé au niveau constaté d'avant crise).

Le nombre de chômeurs au sein du BIT (Bureau International du Travail) a atteint les 2,7 millions de personnes en France, en hausse de 628 000 au dernier trimestre 2020. Le taux a bondi de 1,9 points, passant à 9% de la population active pendant le trimestre, après une baisse de 0,7 points lors du trimestre précédent. Il se situe actuellement à 0,9 point au-dessus du niveau du quatrième trimestre 2019.

Tableau 3 : Prévion détaillée de perte d'activité au quatrième trimestre 2020 (scénario médian) en écart au niveau d'avant-crise (quatrième trimestre 2019).

Prévion détaillée de perte d'activité au quatrième trimestre 2020 (scénario médian) en écart au niveau d'avant-crise (quatrième trimestre 2019)								
Branches	Part dans le PIB	T2 2020	T3 2020	oct -20	nov -20	déc -20	T4 2020	T4 contribution 2020 (en points)
Agriculture, sylviculture et pêche	2	-1,9	-1,6	-1	-2	-1	-1	0
Industrie	14	-23,2	-6,6	-4	-9	-7	-6	-1
Construction	6	-31,2	-5,6	-3	-12	-7	-7	0
Services principalement marchands	57	-17,9	-4,9	-5	-16	-11	-11	-6
Services principalement non marchands	22	-16,8	0	0	-7	-4	-4	-8
Total	100	-18,9	-4,1	-4	-13	-8	-8	-8

Source : INSEE

#### 1.4. Le projet de loi de finances pour 2021

##### Une première partie adoptée le 20 octobre 2020

Les députés ont adopté une réduction de 10 milliards d'euros de la fiscalité économique locale à partir du 1er janvier 2021. Le texte supprime la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) des régions pour 7,25 milliards. Il réduit de 1,75 milliards la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de 1,54 milliard la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) payée par les entreprises industrielles. Pour réduire le foncier industriel, l'exécutif modifie les valeurs locatives des établissements industriels. En parallèle, la Contribution Économique Territoriale (CET), qui réunit la CVAE et la CFE, verra également son taux de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée, abaissé de 3 à 2 %.

A partir de 2021, les taxes locales sur la consommation finale d'électricité, la taxe intérieure (TICFE) et des taxes communales (TCCFE) et départementales (TDCFE)] perdent leur caractère local, dans le cadre de la conformité avec les directives européennes d'harmonisation de tarifs. Elles seront alignées dans une taxe nationale unique. L'article prévoit que cette taxe remonte intégralement au niveau national pour être reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux. La réforme aura pour but de viser un tarif unique de taxation au niveau national.

## II. Une stratégie financière au service de l'intérêt lambersartois

### 2.1. Une année 2021 sur fond d'optimisation et de développement des ressources de la commune

La commune de Lambersart, comme de nombreuses communes et autres collectivités territoriales, évolue dans un contexte budgétaire contraint. D'une part, l'Etat a drastiquement diminué ses dotations depuis 2010, et d'autre part les dépenses obligatoires de la commune tendent à augmenter. En effet, les coûts liés au fonctionnement ne cessent de s'accroître via l'augmentation naturelle des dépenses liées aux personnels de la commune. De plus, la situation économique globale (inflation en France de +1,1% en 2019 et 0,4% en 2020 selon le prévisionnel de l'INSEE sur les 12 mois de l'année 2020), se répercute ipso facto sur les coûts des dépenses publiques, aussi bien en fonctionnement que pour les marchés publics de travaux (+2,43% d'augmentation de l'indice INSEE du coût de la construction par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019).

Ce budget 2021 s'oriente autour d'une politique globale de rigueur et de réduction budgétaire car la situation financière de la ville de Lambersart nous impose aujourd'hui de nous orienter vers une gestion plus fine des dépenses en priorisant nos actions dans les différents secteurs.

Pour optimiser nos dépenses publiques et nous permettre de réaliser des projets structurants pour les Lambersartois durant ce mandat, les recherches de financements externes seront une part importante de l'optimisation des ressources dont dispose la commune.

### 2.2. Les politiques budgétaires de l'année 2021

#### 2.2.1. La transition écologique

A l'avenant de nos engagements, la ville s'impliquera sur les enjeux de la transition écologique et du développement durable. Elle continuera à mettre en place toutes les actions permettant de sensibiliser les habitants et de les impliquer dans les réflexions écoenvironnementales. Elle incitera les lambersartois.e.s aux actions collectives à travers des projets communs considérés, suivis et animés par plusieurs élus. Le personnel municipal renforce également ce travail par sa recherche de subventions mais également par son expertise des différents financements envisageables.

La ville appuiera ses actions en faveur des économies d'énergies pour limiter l'impact des consommations et diminuer les dépenses relatives aux énergies, partie importante du budget, et lancera un chantier sur plusieurs années, de remplacement et de modernisation de l'éclairage public (ex. éclairages LED moins énergivores). Les installations peuvent être pilotées et programmées afin de réduire la durée de consommation des équipements et de viser une gestion dynamique à moyen et long terme. Ces efforts seront accompagnés de travaux d'isolation thermique de certains bâtiments nécessitant une attention particulière à cause des pertes de chaleur.

La ville aura comme objectif de sensibiliser au développement durable à travers plusieurs contributions et réflexions :

- Renforcement d'utilisation des vélos : box de vélos dans différents quartiers ;
- Plantation de nouveaux arbres et une étude sur la préservation de l'environnement lambersartois ;

- Analyse approfondie d'une mobilité apaisée à Lambersart en impliquant les habitants et les villes limitrophes ;
- ...

### 2.2.2 Démocratie participative – citoyens et municipalité

Par volonté de développer une démarche participative, la ville adoptera des projets impliquant les lambersartois.e.s et les agents municipaux. L'équipe, à travers différents groupes de réflexion, souhaite fédérer et créer une dynamique d'innovation permettant la participation des habitants aux affaires locales et leur consultation lors de certains projets d'aménagement et/ou la création d'une infrastructure susceptible de menacer leur environnement.

La participation des agents, des citoyens et des élus sera encouragée et l'un des instruments de cette orientation budgétaire est le budget qui y sera consacré.

Des parts de budgets de chacune des directions seront valorisées afin de soutenir et de renforcer les projets portés par les habitants. La mise en place du Conseil citoyen bénéficiera d'un budget. Également, pour chaque chantier proposé dans le cadre de la politique de la ville, un budget sera alloué aux actions de concertation et de discussions. La municipalité aura un rôle important d'appui et de recherche de subventions.

### 2.2.3. L'entretien du patrimoine

Les travaux d'aménagement et d'entretien de notre patrimoine seront menés pendant l'année 2021 pour notamment, rendre de nouveaux bâtiments accessibles aux personnes à mobilité réduite, améliorer l'isolation thermique des bâtiments, entretenir les écoles en rénovant plusieurs classes, améliorer la qualité des spectacles dans la salle Malraux en y installant des gradins, entretenir les cimetières et les salles de sport.

Les nouveaux investissements seront réalisés afin d'améliorer le service rendu aux usagers, d'alléger les frais d'entretien et dans un souci de gestion optimisée des budgets municipaux grâce à la recherche de subventions et à la chasse aux dépenses inutiles.

### 2.2.4. La jeunesse lambersartoise

La ville de Lambersart portera en 2021 une attention particulière et soutenue en direction de la jeunesse. Dans un contexte sanitaire déstabilisant le bon fonctionnement des animations et des actions associatives, la ville continuera à œuvrer pour des projets « Jeunesse » et à proposer des animations diversifiées répondant aux aspirations des jeunes lambersartois. Une structure d'accueil ayant pour vocation d'accueillir des jeunes de 12 à 17 ans pour le développement de leurs projets professionnels et de partager des moments d'échanges et de divertissement sera mise en place. Ce lieu sera une vitrine lambersartoise pour les jeunes. Les accueils se feront par une animatrice et un animateur afin de permettre aux filles de profiter de cette structure. Les jeunes pourront par exemple se retrouver et s'entraider pour effectuer leurs devoirs. Les plus âgés peuvent également assister les plus jeunes.

D'autres projets d'accompagnement des jeunes pour l'insertion professionnelle en relation avec des entreprises seront également développés.



### III. Flux de la commune

#### 3.1. Les recettes de fonctionnement en 2019 et en 2020

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS Ventilation / chapitre	CA 2018	CA 2019	CA prévisionnel 2020	Evol %
002 - Excédent reporté	2 145 696,39 €	1 642 791,24 €	1 484 448,88 €	-9,64%
013 - Atténuations de charges Indemnités journalières, contrats aidés, décharges syndicales	546 843,01 €	340 370,35 €	274 933,37 €	-19,23%
70 - Ventes de produits ou services Produits des régies, activités périscolaires	906 493,19 €	845 656,69 €	317 328,04 €	-62,48%
73 - Impôts et taxes Produits fiscaux TH, TF, TFNB, DSC, FNGIR, FPIC, Droits de mutation	20 773 574,35 €	21 307 655,31 €	21 389 007,24 €	0,38%
74 - Dotations et Participations DGF, DSU, Dot. de péréquation, Compensations fiscales	7 406 285,83 €	7 601 245,53 €	7 640 591,67 €	0,52%
75 - Autres produits de gestion Produits des locations, redevances d'occupation	274 035,36 €	286 468,24 €	237 863,58 €	-16,97%
76 - Produits financiers	0,30 €	0,30 €	- €	-100,00%
77 - Produits exceptionnels Remboursements de sinistres, pénalités, frais de fourrière, cessions	795 949,65 €	307 448,60 €	339 136,89 €	10,31%
042 - Op. d'ordre transfert entre sections, Bail à construction EPHAD, travaux en régie	92 131,60 €	174 385,29 €	37 385,33 €	-78,56%
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 941 009,68</b>	<b>32 506 021,55</b>	<b>31 720 695,00</b>	<b>-2,42%</b>

Graphique 1 : Recettes de fonctionnement de la commune de Lambersart - 2019 202

##### 3.1.1. Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

Pour le chapitre 70, l'évolution de -62,48% s'explique en majeure partie par la **baisse des recettes de fréquentation des activités périscolaires directement liée au confinement**. En 2019, les dépenses liées aux ventes de produits et services, et recettes de régies et activités périscolaires étaient de 845 656,69 €, elles sont en 2020 de 317 328,04 €.

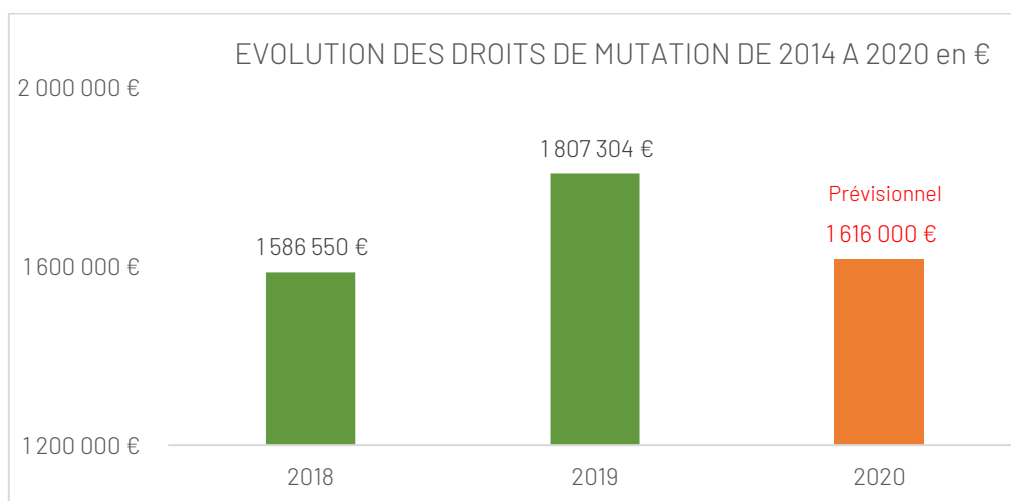
##### 3.1.2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les recettes prévisionnelles de fiscalité directe locale communiquées par l'administration fiscale sont à ce jour de 18 340 327 €. Cependant, les rôles de fiscalité n'ont pas encore été communiqués et viendront modifier ce montant. Les fonds de péréquation intercommunaux sont pour 2020 de 502 927 €. La dotation de solidarité MEL est de 354 950 €.

Concernant les droits de mutation, la plupart des données comptables ne sont pas disponibles en temps réel dans les trésoreries mais dans les SPF (services publicités foncières). La dynamique de ces recettes dépend d'une part des évolutions du marché immobilier et, d'autre part, du délai de traitement par les services de la publicité foncière. Avant la crise sanitaire, on estimait le décalage de reversement à 2 mois après la signature de l'acte.

Le confinement a mis en pause le marché de l'immobilier, décalant par la même occasion les reversements. Cependant, ce décalage ne s'est pas ressenti dans les recettes de la ville et le marché Lambersartois semble rester dynamique. Les nouvelles prévisions pour l'année 2020 sont estimées à 1 616 000 €. A noter que le montant de l'année 2019, en termes de recettes liées aux

droits de mutation était exceptionnellement élevé. Le montant de 2020 revient à un niveau plus « classique », estimé stable par rapport à 2018 (+1,86%).



Graphique 2 : Evolution des droits de mutation de 2018 à 2020

Une évolution positive du produit fiscal des taxes d'habitation et taxes relatives au foncier est attendue pour 2020. En effet, les taux votés par la commune en 2019 ont été prorogés à la suite de l'application de l'article 11 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020, qui a reporté la date limite au 03 juillet 2020 qui, en l'absence de vote des taux, réappliquait ceux de 2019 pour 2020. L'évolution se fait par la revalorisation des bases. La loi de finances, pour l'année 2020, faisait évoluer la valeur locative de la taxe d'habitation de 0,9% (inflation constatée en septembre 2019) et celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,2% (inflation au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019). Le tableau ci-après détaille l'estimation du produit fiscal attendu en 2020.

Tableau 4 : Détail du calcul du produit des taxes d'habitation et foncières de la commune

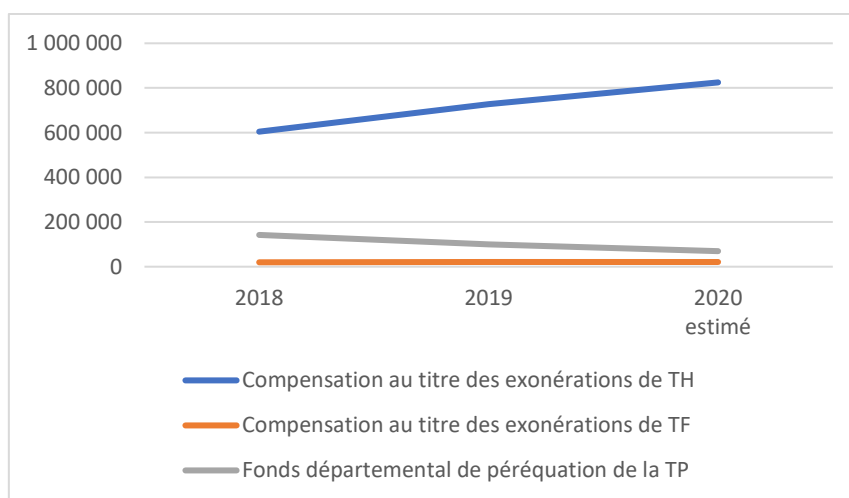
PRODUIT FISCAL	BASE 2019 ETAT 1288	REVALORISATION DES BASES LF2020	BASE 2020 ETAT 1259	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU ESTIME EN 2020	POUR RAPPEL PRODUIT PERCU EN 2019 ETAT 1288
TH	29 698 049	0,9%	30 020 000	37,2	11 167 440	11 046 015
TF	23 006 540	1,2%	23 266 000	30,73	7 149 642	7 070 890
TFNB	54 020	-	53 400	43,53	23 245	23 515
					18 340 327	18 140 420

Tableau 5 : Détail des dotations et recettes de fiscalité indirecte de la commune

Dotations et fiscalité indirecte	2018	2019	2020 estimé
Dotation Globale de Fonctionnement	3 545 312 €	3 556 418 €	3 560 516 €
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	1 313 882 €	1 329 405 €	1 346 281 €
Dotation nationale de péréquation	663 855 €	690 915 €	700 965 €
Participations	1 082 430 €	1 150 142 €	1 116 811 €
Compensations fiscales versées par l'Etat	766 349 €	847 939 €	915 667 €
Autre	34 458 €	26 427 €	352 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 406 286 €</b>	<b>7 601 246 €</b>	<b>7 640 592 €</b>
<b>Evolution par année</b>	<b>- 104 116 €</b>	<b>194 960 €</b>	<b>39 346 €</b>
<b>Evolution cumulée 2012 - 2020</b>	<b>- 1 970 250 €</b>	<b>- 1 775 290 €</b>	<b>- 1 735 944 €</b>

Par ailleurs, les montants attendus des compensations fiscales pour 2020 sont les suivants :

- 824 973 € au titre de la Compensation au titre des exonérations de TH ;
- 21 019 € au titre de la Compensation au titre des exonérations de TF ;
- 69 674€ au titre du Fonds départemental de péréquation de la TP.



Graphique 3 : Evolution des principales compensations fiscales de 2018 à 2020

### 3.1.3. Chapitre 74 - Dotations et participations

Pour le chapitre 74 :

- La Dotation Globale de Fonctionnement est de 3 560 516 € en 2020 contre 3 556 418 € en 2019 soit une augmentation de +0,12 % ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine est de 1 346 281 € en 2020 contre 1 329 405 € en 2019 soit une augmentation de +1,27% ;
- Le total des allocations compensatrices de taxes foncière et taxes d'habitation est de 845 992 € contre 848 403 € en 2019 soit une diminution de -0,28% ;
- La dotation nationale de péréquation est en 2020 de 700 965 € contre 690 915 € en 2019 soit une augmentation de +1,45 %.

*Tableau 6 : Dotation Globale de Fonctionnement par habitant entre 2018 et 2020*

	2018	2019	2020
Population INSEE	27 919	28 027	28 051
Résidences secondaires	106	101	115
Population DGF	28 025	28 128	28 166
DGF en €	3 545 312,00 €	3 556 418,00 €	3 560 516,00 €
DGF en € par habitant	126,51 €	126,44 €	126,41 €

La Dotation Globale de Fonctionnement par habitant reste stable entre 2019 et 2020, à 126,41 € par habitant (126,44€ par habitant en 2019).

#### 3.1.4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 est en 2020 estimé pour le compte administratif à 289 178,86 € contre 277 279,04 € en 2019, soit une augmentation de 4,29% sur la période. Ce chapitre est majoritairement composé des **recettes des loyers pour 233 771,29 € en 2020** contre 224 278,47 € en 2019. Le reste de la hausse constatée s'explique par l'augmentation des recettes liées aux produits divers de gestion courante (remboursements des fluides et remboursements des communications téléphoniques facturés aux concierges).

#### 3.1.5. Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Le chapitre 77, pour 2020 se compose principalement des 192 000 € de recettes dans le cadre de l'exécution de l'assurance Dommages Ouvrages pour 172 800 € et de la Responsabilité civile décennale pour 19 200 € suite aux destructions rencontrées sur le parquet du Pôle sportif.

#### 3.1.6. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Pour le chapitre 042 : 30 000 € sont inscrits en recettes et correspondent au montant du loyer dû par anticipation dans le cadre du bail à construction de Logis Métropole. Il s'agit ici d'une opération d'ordre budgétaire.

### 3.2. Taux fiscaux de la commune

Les calculs des recettes de TH, TFPB et TFPNB s'effectuent en multipliant les bases fournies par l'administration fiscale par le taux voté par la commune. Seul le vote du taux est à l'initiative de la commune.

### Taux de taxe d'habitation

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation s'étalant jusque 2023, le taux appliqué pour les foyers encore imposés est celui de 37,2, qui est celui de 2019. Pour les autres foyers, les recettes seront, quant à elles, calculées sur le taux de 2017 qui était alors de 39,2. La ville ne peut désormais plus modifier le taux de taxe d'habitation pour les années futures, ceci à cause de sa disparition progressive.

### Taux des taxes foncières

Les taux des taxes foncières relatives au foncier bâti et au foncier non bâti sont respectivement de 30,73 et 37,83. Ces taux n'ont pas été modifiées entre 2019 et 2020. Il n'est pas prévu, pour l'exercice 2021 de modifier les taux de ces deux taxes.

## 3.3. Les dépenses de fonctionnement

Tableau 7 : détail des dépenses de fonctionnement par chapitre

CHARGES Ventilation / chapitre	CA 2018	CA 2019	CA prévisionnel 2020	Evol %
011 - Charges à caractère général	5 934 896,06 €	6 018 489,41 €	5 980 916,77 €	-0,62%
012 - Charges de personnel	17 111 152,02 €	17 427 243,37 €	17 300 000,00 €	-0,73%
014 - Atténuation de produits	566 535,71 €	726 574,97 €	732 299,55 €	0,79%
AC MEL, SIVOM, prélèvement SRU				
65 - Autres charges de gestion courante	4 528 438,23 €	4 466 662,63 €	4 695 490,65 €	5,12%
66 - Charges financières	269 029,51 €	291 263,76 €	275 912,17 €	-5,27%
67 - Charges exceptionnelles	83 370,04 €	68 131,92 €	41 762,34 €	-38,70%
042 - Op. d'ordre transfert entre sections Amortissements et cessions	1 258 737,55 €	923 206,61 €	726 316,00 €	-21,33%
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>29 752 159,12 €</b>	<b>29 921 572,67 €</b>	<b>29 752 697,48 €</b>	<b>-0,56%</b>

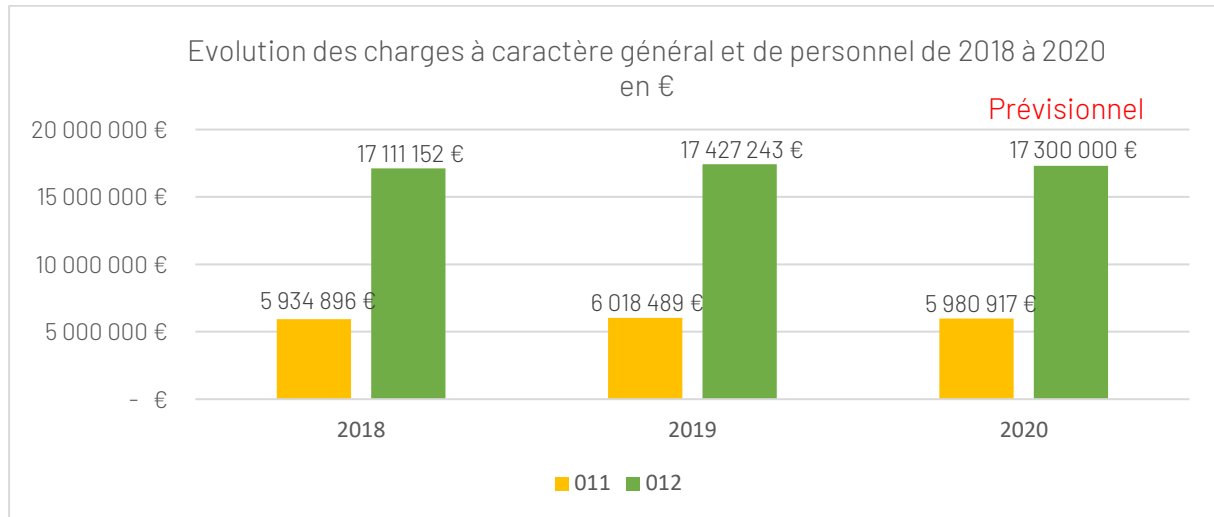
#### 3.3.1. Les charges à caractère général

Concernant les charges à caractère général (nature 011) :

- Elles sont estimées stables entre 2019 et 2020 avec une variation de -0,62 %, passant de 6 018 489,41€ à 5 980 916,77 € sur la période ;
- Le budget animation est en diminution avec l'effet Covid 19, il était en 2019 de 68 166,66 € contre 9 592,41 € en 2020. Les dépenses liées à Lambersart plage, la fête des voisins et la fête au Colysée n'ont pas eu lieu cette année.
- Le budget du CLSH est, lui aussi, directement impacté avec une diminution de - 25 644,42 € entre 2019 et 2020 ;
- La majeure partie de la diminution entre les deux exercices se retrouve au sein du budget écoles qui a diminué de 187 726,05 € entre 2019 et 2020 passant de 1 348 831,22 € à 1 161 105,17 € à cause de la fermeture des écoles durant la première phase de confinement ;

- Le budget relations publiques est en diminution, estimé à 33 934,77 € pour l'exercice 2020 contre 84 703,18 € en 2019 ;
- Le budget sécurité a quant à lui subi une forte hausse, avec l'achat des masques de protection anti-covid 19, passant de 22 278,49 € à 179 398,72€.

Les charges à caractère général sont estimées en baisse en 2021.



Graphique 4 : Evolution des charges à caractère général et de personnel de 2018 à 2020

### 3.3.2. Les dépenses de personnel

#### L'évolution des effectifs

L'ETP (Equivalent Temps plein) représente la mesure de la capacité de travail. Un agent à temps plein sur un an représente 1 ETP. Au 30 octobre 2020, la ville compte 441,8 ETP contre 438,68 en décembre 2019, soit une évolution de +3,12 ETP sur la période.

Tableau 8 : Variation des ETP entre 2018 et 2020

Années	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 30/10/2020
ETP	441,21	438,68	441,8
Variation		-2,53	3,12

#### Répartition Femmes / Hommes Janvier 2019

Le décret 2015-761 du 24 Juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales prévoit que le Maire présente au conseil municipal un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il faut rappeler que le statut de la FP garantit intrinsèquement une égalité stricte en matière de traitement indiciaire entre femmes et hommes.

Ce rapport sera présenté lors du vote du BP le 28/01/2021.

PART Hommes/Femmes au 30 octobre 2020 :

- Femmes : 55%
- Hommes : 45%

Sur la répartition hommes / femmes, on note que :

- L'âge moyen dans la collectivité au 30/10/2020 est de 43.43 ans pour les femmes et 44.46 pour les hommes. Dans la fonction publique territoriale, la moyenne d'âge est de 45,3 ans pour les femmes et 45 ans pour les hommes (Source : chiffres clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – DGFAP – 2018)
- Au 30/10/2020, la rémunération brute moyenne est de 2310 € chez les femmes et de 2734 € chez les hommes.

### Evolution du taux d'absence

Le taux d'absence en 2019 est de 5.%. Après avoir connu une hausse en 2018, ce taux est en baisse en 2019. Il reste sous la moyenne nationale (9.8%) \* Cette baisse se justifie par une baisse significative des jours de maladie ordinaire et par une absence de jours maternité.

Tableau 9 : Evolution du taux d'absence entre 2017 et 2019

	Taux Ville	Taux national
2017	6.71	9.8
2018	7.35	9.8
2019	5.2	9.8

\*Taux national : 9,8 % : taux d'absence dans les collectivités territoriales en 2017 (Source la Gazette des Communes Juillet 2018 Etude SOFAXIS). Le taux d'absence national est en hausse de 3 % par rapport à 2016 et de 28 % depuis dix ans.

### Evolution des dépenses de personnel 2019- 2021

En 2019, la part des heures supplémentaires sur la masse salariale brute était de 0,98%. Avec la crise sanitaire et le report des grandes manifestations, les heures supplémentaires représentent 0,63% de la masse salariale brute entre janvier et octobre 2020.

Tableau 10 : Evolution des dépenses de personnel

Années	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Prévisionnel au 31/12/2020	Prévisionnel au 31/12/2021
Chapitre 012	17 180 860,53 €	17 585 005,88 €	17 300 000,00 €	17 300 000,00 €
Variation		404 145,35 €	-285 005,88 €	0,00€

## Etat des avantages en nature au 01 Janvier 2021

Des avantages en nature – véhicules, logements – sont concédés à certains agents municipaux en fonction de la nature de leurs missions dans le respect de la législation et des délibérations adoptées en conseil municipal.

D'autres avantages (bonification mutuelle santé, restaurant administratif à prix négocié) sont ouverts à tous. Ces avantages seront amenés à évoluer en 2021.

Conformément aux textes, une délibération présentera ces avantages en nature lors du prochain conseil municipal.

## Durée effective du temps de travail au 01 Janvier 2020

L'aménagement du temps de travail résulte du protocole d'accord en vigueur signé le 20 décembre 2001 et appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, qui prévoit les dispositions suivantes : le temps de travail est fixé à 1600h auquel s'ajoutent 7 heures liées à la journée de solidarité mise en place en 2004.

En septembre 2016, la ville de Lambersart a élargi son amplitude horaire d'ouverture au public de 40h30 à 46h par semaine. Une nouvelle organisation du temps de travail a donc été mise en place pour les agents municipaux sans pour autant revenir sur la durée hebdomadaire du temps de travail qui reste toujours fixée à 37h30.

Désormais, le temps de travail de certains agents se répartit sur 4.5 jours par semaine, soit 8h20 par jour en moyenne du lundi au jeudi (au lieu de 7h30) et 4h10 le vendredi matin avec des régimes différents d'horaires variables ou fixes selon les projets de service définis par l'autorité.

Des concertations devront être menées pour la renégociation de celui-ci, conformément à la loi du 6 août 2019 (le texte supprime les régimes dérogatoires à la durée légale du travail en vigueur dans certaines collectivités territoriales).

## Concernant la politique sociale mise en œuvre

En matière d'action sociale, la ville de Lambersart verse aux agents adhérant au contrat collectif MNT une participation de l'employeur au paiement de la mutuelle.

Au total, ce sont 27 054,77 € consacrés au paiement des participations employeurs pour mutuelles en 2019 contre 25 202,54 en 2018. Cette augmentation s'explique par la renégociation du contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2019 proposant des garanties plus attractives. A titre de comparaison en 2014, cette participation était de 24 759,66 €, au démarrage du contrat. Soit une évolution de 9.27% entre 2014 et 2019.

A cette participation, s'ajoutent :



- Le versement d'une subvention au COS pour un montant de 107 000 € et 40 000 € au titre de la mise à disposition du personnel en 2020 ;
- L'adhésion à Plurelya à hauteur de 98 608,09 € (2019) ;
- Le Remboursement des frais de transport : 7010.79€ (2019).

D'autres actions sont également menées :

- La permanence d'une assistante sociale du CDG (1fois par mois) ;
- Le contrat collectif prévoyance négocié par la ville auprès de Territoria.

### Le taux d'emploi des agents en situation de handicap

La ville de Lambersart emploie 34 agents en situation de handicap, ce qui représente un taux d'emploi de 5.86%. A noter aussi que la ville s'engage vers des actions responsables (avec le recyclage de l'ensemble des déchets papier de la collectivité en partenariat avec une société engagée vers l'emploi de personnes en situation de handicap, des marchés réservés). Elle tend vers des actions spécifiques : le Duoday. Des formations spécifiques seront également prévues pour former et sensibiliser le personnel. La ville, en 2021, renforcera son implication dans ce domaine pour satisfaire à ses obligations réglementaires, en perspective de l'objectif de 6% fixé par la législation.

Tableau 11 : Taux d'emploi

Période	Taux d'emploi	Dépenses déductibles
1er janvier 2017	6,00%	783,80 €
1er janvier 2018	6,01%	486,72 €
1er janvier 2019	5,86%	506,09 €

### Evolution de carrière des agents

Concernant les formations,

- **Plan de formation**

Le plan de formation 2014-2020 a été bâti autour de **6 axes transversaux** correspondant à des thématiques récurrentes et communes à l'ensemble des services et validées par la commission formation :

1. Le développement durable
2. La sécurité au travail
3. La professionnalisation des agents sur leur domaine de compétences
4. Le management
5. La préparation aux concours
6. Les formations obligatoires

Un nouveau plan de formation doit être établi en 2021 tenant compte des politiques municipales et des évolutions constantes des services publics afin de garantir les compétences de demain.

Nombre de jours de formations et par catégorie (données 2019) :

31 347,88 € de dépenses liées aux formations sont constatées en 2020 contre 48 330,84 € en 2019.

Tableau 12 : formations et préparations aux concours et examens de la FPT

Ensemble des catégories	Nombre total de jours	Nombre d'agents hommes	Nombre moyen de jours de formation par agent homme	Nombre total de jours	Nombre d'agents femmes	Nombre moyen de jours de formation par agent femme
Préparation aux concours et examens d'accès à la FPT	16	8	2	63	16	4
Formation prévue par les statuts particuliers	21	5	4	59	35	1,7
dont formation d'intégration	20	4	5	35	7	5
dont formation de professionnalisation	158	45	3,5	261	81	3,2
Formations de perfectionnement	4	1	4			
Formations personnelles (hors congés de formation)						
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>63</b>	<b>3,5</b>	<b>418</b>	<b>139</b>	<b>3</b>

- Cotisations CNFPT  
 2016 : 85 013 €  
 2019 : 93 633 €  
 Soit une progression de 10%

### Dialogue Social

Le bilan des rencontres avec les Représentants du personnel en 2019

- 3 CT et 2 CHSCT ;
- 4 concertations thématiques (règlement intérieur, règlement des ATSEM, congés) ;
- 30 points fixes.

Soit 39 rencontres en 2019 (ne sont pas inclus les points liés à la gestion de situation individuelle).

### Conclusion sur l'évolution des dépenses de personnel

L'année 2020 sera marquée par une baisse des dépenses de personnel expliquée en partie par la crise sanitaire mais aussi par la suppression, sur 6 mois, de trois postes de cabinet, et du traitement du Directeur Général des Services.

Sur l'insertion par l'emploi, le budget au 30/10/2020 est de 274 957.37 euros. Il était de 303 587.84 euros en 2018.

Cette action est accompagnée d'une véritable politique d'aide à l'insertion professionnelle :

- Via un accompagnement RH dédié : RDV tripartite entre l'agent, le département des Ressources humaines et l'organisme prescripteur (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale) afin de faire le bilan des démarches de formation et formalisation du projet professionnel.
- Via un partenariat avec un organisme spécialisé (AFPA) qui prend en charge le suivi individualisé des agents en insertion (remise à jour des CV, analyse des profils d'emplois, plans de formation personnalisés).

En parallèle, les services travailleront à une optimisation de la contribution CNFPT : en 2021, la Ville signera une Convention de Partenariat pour la réalisation de formations « sur mesure » et en intra. Celle-ci permet d'organiser des stages sur le territoire afin de faciliter l'accès à la formation professionnelle.

### **Orientations de la Politique RH**

La stratégie RH déployée sera définie dans un contexte de stabilisation de la masse salariale.

Cela passera par :

- L'anticipation de chaque départ en retraite et l'examen systématique de toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins, (Pour 2021, 6 départs à la retraite ont été identifiés) ;
- Le choix de privilégier les offres en interne afin de favoriser les mobilités et proposer en priorité les postes aux agents en situation de reclassement médical, puis à l'ensemble du personnel avec un regard attentif aux candidatures des contractuels de la ville.

L'objectif sera d'accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions afin de faire évoluer le service public et d'offrir un service de qualité aux usagers.

Certains des grands chantiers qui seront à mener en 2021 sont :

- La politique de dé-précarisation des agents non titulaires ;
- La réécriture du Protocole de Gestion des temps en cours.

### **3.3.3 Les autres charges de gestion courante**

Au sein du chapitre « 65 – autres charges de gestion courante » sont comptabilisées les subventions de fonctionnement attribuées aux associations. Pour l'année 2020, ces subventions sont affichées dans le tableau suivant.

Tableaux 13 : Détail des subventions de fonctionnement conventionnées sur la période 2018-2020

Secteur sportif (anciennes conventions triennales)		Secteur culturel (anciennes conventions triennales)	
Football Club de Lambersart	29 500 €	AGEMLAM	200 000 €
IRIS Football Lambersart	29 500 €	Centre culturel du Canon d'Or	4 000 €
Jeune France de Lambersart	23 700 €	Radio Pacot Lambersart	16 565 €
Lambersart Basket Lille Métropole	5 500 €	Batterie Fanfare	8 000 €
IRIS Lambersart Hockey	33 000 €		
Société Municipale de Gymnastique	9 000 €		
Club Nautique de Lambersart	5 000 €		
Roller Lambersart	4 500 €		
Judo Aikido Karaté	4 400 €		

Pour les subventions anciennement conventionnées pour trois ans et redélibérées chaque année par la commune, le total représente 144 100 € pour le secteur sportif et 228 565 € pour le secteur culturel **soit un total de 372 665 € pour les conventions triennales se terminant en 2020.**

Tableaux 14 : détail des subventions de fonctionnement délibérées par la commune le 16 juillet 2020

Militaires ou assimilé	Secteur social (suite)	
Anciens Combattants	Association de Familles de Lambersart	
Anciens Militaires (ACAM)	160 €	340 €
Société les Médaillés Militaires	Association des jardins Familiaux de la Briqueterie	200 €
Souvenir Français section Lambersart	Centre Social Lino Ventura (subvention de fonctionnement)	91 700 €
FNACA	Consommation Logement Cadre de Vie	600 €
Comité Lille Nord Ouest	Enfance et Vie	500 €
Société des Membres de la Légion d'honneur	150 €	
<b>Scolaire</b>	Secours Populaire Français	1 500 €
AS Dominique SAVIO	Les Espaces Verts	150 €
AS lycée Jean Perrin	Rêves - Vacances - Réalités	500 €
Association FCPE Louise de Bettignies	Association Georges Delfosse Challenge Jaune	500 €
<b>Culturel</b>	Comité des Œuvres Sociales du Personnel	107 000 €
Accordéon Club des Flandres	Pour personnel mis à disposition	40 000 €
500 €		

Ensemble Vocal « A tout chœur »	450 €	C.C.A.S.	976 €
Lambersart Kaniev Ukraine	600 €	<i>pour la mise à disposition de moyens</i>	132 000 €
Maîtrise des Hauts de France « Les Petits Chanteurs de Lambersart »	700 €	<b>Secteur sportif</b>	
Photo Club de Lambersart	700 €	Club de Tennis de Table de Lambersart	2 500 €
Scrabble Lambersartois	200 €	Cyclo Club de Lambersart	650 €
AGEMPLAM (pour personnel mis à disposition)	24 000 €	Iris Tennis Club de Lambersart	1 500 €
Club Nord Madame (section de Lambersart)	250 €	Lambersart Sport Détente	300 €
Just Country	400 €	<b>Jeunesse</b>	
Ensemble Symphonique de Lambersart	200 €	Eclaireuses - Eclaireurs de France	3 500 €
Compagnie Extravadanse	500 €	Office de la Jeunesse et des Sport : Fonctionnement	5 000 €
<b>Secteur social</b>		Office de la Jeunesse et des Sport : Foulées lambersartaises	10 000 €
Amicale des Retraités de Lambersart	1 100 €	Scouts et Guides de France	3 500 €
ANGATA LAMBERSART	2 400 €	Scouts Unitaires de France	700 €
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	300 €	Conseil des Jeunes	3 500 €

Le tableau ci-dessus regroupe l'ensemble des subventions délibérées par la commune, **soit un total général de 2 852 496€ répartis de la manière suivante :**

- 780 € pour le secteur militaire et assimilés ;
- 300 € pour le secteur associatif scolaire ;
- 4 500 € pour le secteur associatif culturel ;
- 2 834 266 € pour le secteur social, dont 2 695 976 € pour la subvention CCAS ;
- 4 950 € pour le secteur associatif sportif ;
- 7700 € pour le secteur associatif jeunesse.

Pour 2021, la campagne de collecte des dossiers de demande de subvention a démarré au 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour une durée d'un mois. Les dossiers à compléter par les associations ont été précisés et permettent d'apprécier au mieux la situation financière de l'association. Ces derniers seront examinés prochainement et délibérés dans le cadre du budget 2021.

### 3.4. La dette

#### Structure de la dette à ce jour

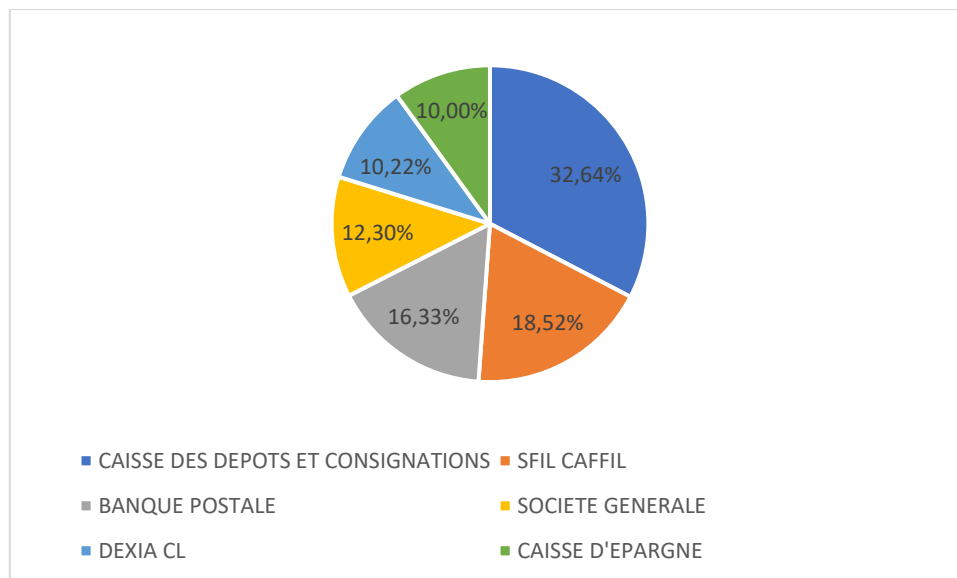
Le tableau ci-après reprend les données à la date de rédaction du présent rapport et non celles qui seront inscrites au compte administratif 2020.

Tableau 15 : Structure de la dette par type d'emprunt

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExE, Annuel)
Fixe	8 274 194 €	50,67%	2,12%
Variable	2 575 267 €	15,77%	0,04%
Livret A	5 329 993 €	32,64%	1,10%
Barrière	151 392 €	0,93%	4,74%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>16 330 847 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,48%</b>

Le taux d'emprunt moyen estimatif de l'année 2020 est de 1,48%, en diminution de 0,12 point par rapport à 2019. Cette baisse est directement liée à la situation des taux d'emprunt, qui diminuent dans un contexte où l'inflation et les taux de la BCE sont faibles. C'est dans ce contexte qu'un emprunt de 2,8 millions d'euros avait été contracté en 2019 auprès de la Banque Postale pour financer la construction de la nouvelle école primaire Pasteur.

Les emprunts sont principalement à taux fixe (50,67% d'exposition). Les emprunts indexés sur le livret A représentent 32,64% de l'encours, les emprunts variables 15,77%, les emprunts à barrière ont été contractés à hauteur de 0,93% de l'encours.

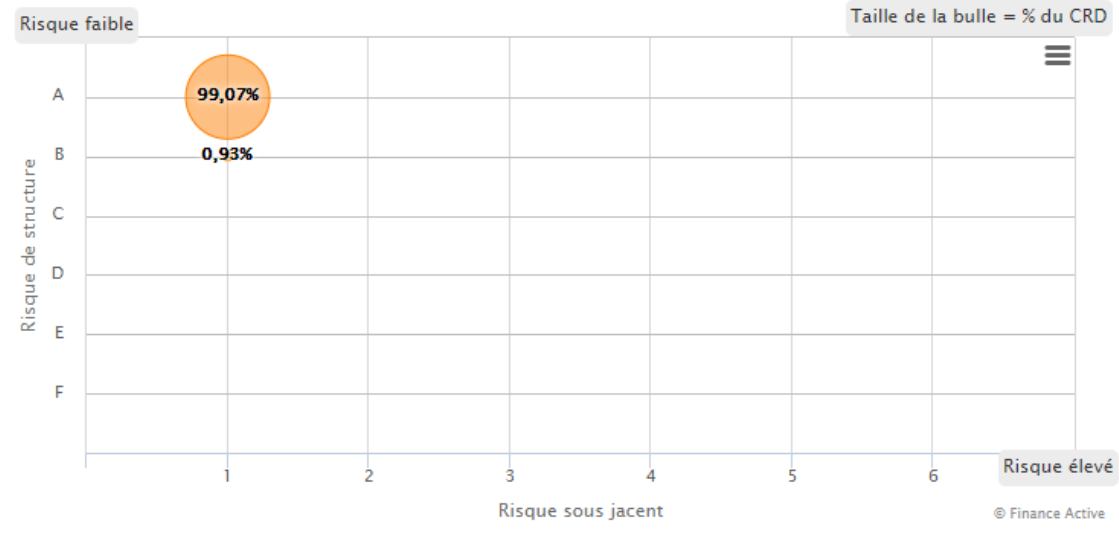


Graphique 7 : Capital restant dû par prêteur

Les emprunts détenus par la commune de Lambersart sont majoritairement contractés avec la Caisse des Dépôts et Consignations (pour 32,64%). La commune a aussi emprunté à la SFIL (Société de Financement Local) / CAFFIL (Caisse Française de Financement Local) à hauteur de 18,52%. Viennent ensuite la Banque Postale (16,33%), la Société Générale (12,30%), Dexia (10,22%) et La Caisse d'épargne (10,00%).

## Classification Gissler de la dette communale

La classification issue de la « charte Gissler » mesure le risque des instruments financiers en fonction de l'indice servant de référence dans la formule de calcul des intérêts. La classification des emprunts va de A1 à 6F et qualifie le risque de prêt. L'encours de dette de la ville est sécurisé, 99,07% de celui-ci sera classé en A1 au 31/12/2020. Les 0,93% restants sont classés en B1.

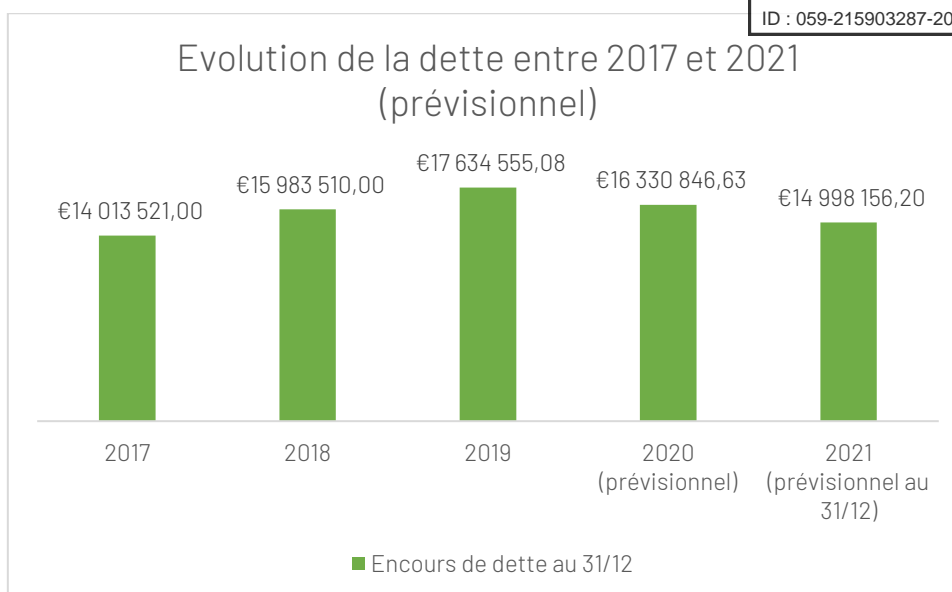


Graphique 8 : Charte Gissler de la commune de Lambersart

## Evolution de la dette

L'annuité de la dette (1 303 708,45 €) augmente de 132 475,33 € entre 2019 et 2020. Cette augmentation s'explique par le recours à l'emprunt en 2019. Le montant de l'annuité par Lambersartois représente 55,99 € par habitant. Le niveau de l'annuité par rapport aux recettes annuelles réelles de fonctionnement est estimé à 5,10% en 2020.

En 2020, la commune a autofinancé ses investissements et n'a pas eu recours à l'emprunt. Par ailleurs, fin 2021, l'emprunt de 1 524 490,17€ (historiquement 10 millions de Francs français) se terminera ; le montant restant à rembourser au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 151 392,39 €. Cet emprunt est celui comportant le niveau de risque le plus élevé, situé en B1.



Graphique 9 : Evolution de la dette entre 2017 et 2021 (prévisionnel)

Les ratios financiers représentent une donnée synthétique de la situation financière de la collectivité. Onze ratios sont définis à l'article R.2313-1 du Code Général des Collectivités. La strate de comparaison avec la commune est celle des communes de 20 000 à 50 000 habitants.

### Les ratios financiers

CA 2020 - Ratios Financiers - Ville de Lambersart		Ref. Communes de 20 000 à 50 000 habitants (données 2019)
DRF	28 699 369,76 €	1 093 €
Population	28 051	
Ratio 1	1 023,11 €	583 €
Produit des impositions directes	18 340 327,00 €	
Ratio 2	653,82 €	801 €
Produit des impositions directes et reversement de fiscalité	18 906 862,71 €	
Ratio 2 Bis	674,02 €	1 295 €
RRF	30 939 801,41 €	
Ratio 3	1 102,98 €	358 €
Dépenses d'équipement brute	4 027 965,07 €	
Ratio 4	143,59 €	869 €
Encours de dette	16 330 846,63 €	
Ratio 5	582,18 €	175 €
DGF	5 607 762,00 €	
Ratio 6	199,91 €	59,30%
Dépenses de personnel	17 300 000,00 €	
Ratio 7	60,28%	91,30%
Capital dette	1 303 708,45 €	
Ratio 9	96,97%	27,70%
Ratio 10	17,23%	
Ratio 11	55,92%	67,10%

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement DRF - Travaux en régie / Population

Ratio 2 = Produit des impositions directes / Population

Ratio 2 Bis = Produit des impositions directes et reversements de fiscalité / Population

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement RRF / Population

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement / Population

Ratio 5 = Dette CRD au 31/12 / Population

Ratio 6 = DGF Dotations du 741 / Population

Ratio 7 = Dépenses de personnel / DRF

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant : DRF + remboursement de la dette / RRF

Ratio 10 = Taux d'équipement : Dépenses brutes d'équipement / RRF

Ratio 11 = Taux d'endettement : Dette / RRF



**Ratio 1** - Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en euros par habitant : il s'agit ici de calculer le coût des dépenses de fonctionnement de la collectivité et de le rapporter à un habitant. Il est de 1023,11 € par habitant à Lambersart, en dessous de la moyenne de la strate située à 1 093 €.

**Ratio 2** - Produit des impositions directes en euros par habitant : à l'inverse, ici, on calcule les recettes générées par l'imposition directe. En moyenne, un habitant génère 653,82 € de recettes d'imposition directe en 2020 contre 583 € pour la moyenne de la strate. La ville de Lambersart se situe, pour ce ratio, au-dessus de la strate en 2019. Si l'on calcule le ratio 2 bis cependant, Lambersart se situe en dessous de la moyenne de la strate au niveau des produits des impositions directes et reversements de fiscalité avec une moyenne de 674,02 € par habitant contre 801 € par habitant en moyenne.

**Ratio 3** - Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en euros par habitant : les recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant sont de 1 102,98 € contre 1 295 € pour la moyenne de la strate.

**Ratio 4** - Dépenses d'équipement brutes en euros par habitant : les dépenses d'équipement brutes en euros par habitant sont de 143,59 € contre 358 € pour la moyenne de la strate.

**Ratio 5** - Encours de dette en euros par habitant : l'encours de dette par habitant est bien en dessous de la moyenne de la strate avec 582,18 € par habitant contre 869 € pour la moyenne de la strate. Les ratios 4 et 5 peuvent être mis en parallèle : en effet, les nouvelles dépenses d'équipement, ou plus simplement les investissements, sont financés par l'autofinancement et l'emprunt. La volonté de Lambersart de maintenir un niveau d'emprunt « sain » dans un contexte de budgets toujours plus serrés résulte en une moyenne de dépenses d'équipement moins élevée que certaines communes plus emprunteuses de la strate.

**Ratio 6** - DGF en euros par habitant : à hauteur de 199,91 €, elle est ici supérieure à la moyenne de la strate située à 175 € par habitants.

**Ratio 7** - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : les dépenses de personnel, en 2020, représentent 60,28% des dépenses réelles de fonctionnement, ce chiffre est en dessous de la moyenne de la strate.

**Ratio 9** - (DRF + remboursement de dette en capital) / RRF : la marge d'autofinancement est située à 96,97% contre 91,30% pour la moyenne de la strate. Ceci est dû aux recettes réelles de fonctionnement plus faibles que la moyenne de la strate.

**Ratio 10** - Dépenses d'équipement brutes / recettes réelles de fonctionnement : le taux d'équipement est situé à 17,23% contre 27,70% pour la moyenne de la strate.

**Ratio 11** - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : le taux d'endettement s'élève à 55,92% en 2020, contre 67,10% pour la moyenne de la strate.

### 3.5. Les dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de dette est estimé à 1 332 690,43 € pour l'exercice 2021.

Pour l'entretien du patrimoine, les dépenses prévues de l'année 2021 sont de 1 085 000 €.

Pour les voiries et le mobilier urbain, les dépenses prévues sont de 242 000 €.

Au titre des acquisitions foncières, 250 000€ afin de financer l'acquisition foncière au cours de l'année 2021, dans l'objectif de neutraliser, à terme, l'amende SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui était, pour rappel, de 165 763,84 € pour l'année 2020.

Pour les projets du mandat, au titre de l'année 2021 sont prévus 300 000 de crédits, essentiellement pour les tribunes Malraux.

Le total des investissements courants est estimé à 477 000 €.

La ville de Lambersart, afin de financer ses projets, s'engage d'ores et déjà dans une démarche de recherche de financements, dans l'optique de limiter le recours à l'emprunt et de favoriser l'autofinancement de ses projets. Le tableau qui suit reprend les financements que la collectivité a déjà contractualisés.

Tableau 16 : Financement des investissements en 2020

Subventions d'équipement reçues et à recevoir sur l'exercice 2020	
En 2020	
Aménagement du local de police municipale	53 964 €
Subvention comptines 2019	64 764 €
FIPDR 1 gilet pare balles	250 €
Fonds de soutien à l'investissement local - Mise en accessibilité des bâtiments	37 987 €
Subvention Skatepark Conseil Régional	5 955 €
FSIL renforcement isolation Hall hôtel de Ville	69 838 €
FSIL 2018 Mise en accessibilité des bâtiments	70 000 €
Mise en accessibilité centre E. Duthoit	11 933 €
Solde subvention skate park MEL	5 624 €
Gilets pare-balles	1 000 €

Tableau 17 : Financement des investissements en 2021

Subventions d'équipement à recevoir	
En 2021	
Participation effacement réseau cité familiale	83 697 €
Subvention d'équipement RAM	15 400 €
Subvention locaux CAF Desrousseaux	20 210 €
Subvention locaux CAF Desrousseaux FME	69 302 €
Subvention DSIL 2019 - ADAP Phase 2019	13 871 €
Subvention conseil département centre Bourg	140 000 €
Subvention MEL vidéoprotection caméras	11 250 €
Modernisation de la garderie Chaudoudoux	80 000 €
Subvention 1 million d'arbres en Hauts-de-France	9 645 €